

OBSERVATOIRE DES PLPDMA



DIFFICULTÉ :



LE GUIDE DE L'ENTREPRISE ÉCO-EXEMPLAIRE

COÛT :



Par le SYDETOM 66.

DESCRIPTION :

Afin d'engager les entreprises du département dans la prévention et la réduction des déchets de bureaux, le SYDETOM 66 a mis en place une charte, ainsi qu'un guide de l'éco-exemplarité en entreprise.

OBJECTIFS :

- Dynamiser les EPCI dans une démarche d'éco-exemplarité ;
- Diminuer les déchets produits dans les entreprises du territoire.

MISE EN ŒUVRE :

- Création d'une charte et d'un guide de l'entreprise éco-exemplaire ;
- Communication auprès des EPCI et entreprises ;
- Signature de la charte par les entreprises.

LES ACTIONS POSSIBLES :

- Mettre des régulateurs de débit d'eau ;
- Mettre une signalétique pour inciter à éteindre les lumières, économiser l'eau ;
- Imprimer en recto-verso et en noir et blanc ;
- Utiliser des tasses lavables au lieu de gobelets jetables.

MOYENS HUMAINS :

- 1 Chargé de communication.

MOYENS TECHNIQUES :

- Régulateurs de débit d'eau ;
- Paramétrages imprimantes ;
- Affiches et pictogrammes de communication.

ROLES DES EPCI AUJOURD'HUI :

- Continuer les actions de la charte ;
- Dynamiser leurs entreprises dans la démarche.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Kit Communication Observatoire : Guide + Charte de l'entreprise éco-exemplaire